

# Lutter durablement contre la pauvreté. III. Réflexions critiques

**Jean-Pierre Pinet** 

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.

Cette loi précise entre autres que l'auteur "dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci" et qu'il a "le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation."

Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations "effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...).

Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."



Publication réalisée avec le soutien de la Communauté française.

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte. Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.

Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "**Documents de référence**" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection "Connaissance et engagement" publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.

La collection "Croisement des savoirs et des pratiques" publie des travaux construits collectivement à partir d'échanges entre des personnes ayant l'expérience vécue de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et des personnes d'autres milieux, en mettant en oeuvre les conditions d'un réel croisement tel que décrit dans la « Charte du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale »

La collection "**Nous d'un peuple**" publie des interventions construites collectivement par des personnes ayant l'expérience vécue de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Elles ont été conçues pour engager un échange entre personnes de différents milieux, mais toujours avec des personnes en situation de pauvreté.

La collection "**Regards croisés**" confronte les points de vue de différents acteurs sur une même question, y compris celui de personnes vivant la pauvreté

#### **Sommaire**

Résumé	4
Introduction	5
Questions de fond	5
Quel développement ?	5
Quels pauvres ?	6
Un développement durable et solidaire	6
Les plans d'action	7
Emploi et création de richesses	7
Un logement durable	8
Revenus, santé et consommation	9
Éducation et culture	11
Participation sociale, politiques et communication	11
Conclusions	
Bibliographie	13

## Résumé

Cette série de trois analyses s'intéresse aux plans de développement durable qui contiennent des plans de lutte contre la pauvreté. Leur tonalité est quelque peu différente des plans de lutte contre la pauvreté que l'on cite habituellement. Ils valaient donc la peine d'être présentés, puis passés au crible de la critique. Cette analyse-ci présente un certain nombre de réflexions et critiques concernant les plans de développement durable 2004 - 2008 et 2009 - 2012.

#### Introduction

En Belgique, il y a des plans belges de lutte contre la pauvreté qui existent à différents niveaux de pouvoir (plan à destination de l'Europe (PanIncl), plan fédéral, régional, communautaire)<sup>1</sup>. Mais il existe aussi, comme partie intégrante des plans fédéraux de développement durable, des mesures de lutte contre la pauvreté.

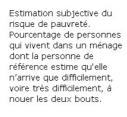
La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est reconnue de longue date comme une des priorités d'une politique de développement durable. Dans la Déclaration du Sommet de Rio (1992), elle était reprise comme l'un des principes de base<sup>2</sup>.

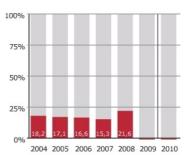
Dans les précédentes analyses, nous avons présenté les ensembles de mesures concernant la lutte contre la pauvreté dans les deux derniers plans fédéraux de développement durable. Nous allons maintenant présenter quelques éléments de réflexion en particulier à partir de travaux réalisés dans le Mouvement ATD Quart Monde.

## Questions de fond.

## Quel développement ?

« Le développement est souvent identifié à la croissance économique. Cela est en partie vrai : pour être certain que tout le monde ait sa part du gâteau, celui-ci doit tout d'abord être suffisamment grand³ ». Cette conception de la « croissance infinie » - d'ailleurs contraire aux réalités finies de notre écosystème – ne pose guère la question de la « répartition des richesses ». Or toutes les parts du « gâteau » sont loin – très loin! – d'être égales. Ainsi, en pleine crise économique, nous avons à la fois une croissance du nombre des très riches⁴ (et des profits des grandes sociétés) et une croissance de la pauvreté: en 2007 la Libre Belgique titrait « un belge sur huit connaît la pauvreté », en 2009, la RTBF écrit: « Un belge sur sept vit sous le seuil de la pauvreté ». Chaque article fait référence à des études scientifiques. Dans le « baromètre de la pauvreté », c'est la 'pauvreté subjective' qui croît.





Illustr. 1: Extrait du Baromètre interfédéral de la pauvreté 2010

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Jean-Pierre Pinet.- Les plans belges de lutte contre la pauvreté.- ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, analyses et études, 2009, coll. Connaissance et engagement / étude.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Plan fédéral de développement durable 2004-2008, p. 13

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Plan fédéral DD 2004 -2008, introduction.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Younes Al Bouchari, *Le nombre de milliardaires repart à la hausse*, L'Echo,11 mars 2010,

http://www.lecho.be/actualite/international/Le\_nombre\_de\_milliardaires\_repart\_a\_la\_hausse.8890384-590.art?ckc=1; 14% de millionnaires en plus en 2009, Le Figaro, 11 juin 2010, http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2010/06/11/04016-20100611ARTFIG00408-14-de-millionnaires-en-plus-en-2009.php

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>http://www.mi-is.be/armoede 100323-1350/pages fr/1 4 subjectieveBeoordeling.html#

Il ne nous semble guère « durable » de maintenir une notion de développement qui ne s'interroge pas sur la répartition des richesses, sur la justice, sur l'équité et qui vise une croissance infinie qui ne tient pas compte du caractère fini des ressources.

# Quels pauvres?

Dans les deux plans fédéraux de développement durable, la notion de pauvreté, de pauvre évolue. Fort heureusement, tout comme dans le 'baromètre fédéral' cité plus haut, <u>la pauvreté n'est plus seulement une question d'argent</u>. « Une définition souvent utilisée en Belgique décrit la pauvreté comme un réseau d'exclusions sociales qui s'étend à plusieurs composantes de la vie individuelle et collective (un revenu décent, l'enseignement, l'emploi, une alimentation équilibrée, une bonne santé et un accès à la mobilité, etc.). (...) Plus les gens sont pauvres, plus ils sont confrontés à un logement insalubre, aux emplois précaires, à une nourriture malsaine, etc. Un lien direct peut être établi avec la problématique de la santé et de l'accès aux soins de santé<sup>6</sup>. » Les pauvres sont comme tous les êtres humains et vivent les différentes dimensions de la vie sociale, collective, citoyenne.

Par contre, la pauvreté est renvoyée si pas à une faute individuelle, du moins à une « incapacité » : « Les pauvres ne parviennent pas à prendre part aux modes de vie généralement acceptés dans notre société. De plus, ils ne peuvent combler seuls cet abîme (Vrancken, 1997)<sup>7</sup>. » Cette façon de présenter la situation – même si elle met en avant la démocratie<sup>8</sup> – exclut totalement de réfléchir aux responsabilités collectives et aux raisons globales qui maintiennent des personnes dans la pauvreté. Les conséquences sociales d'une politique fondée sur une telle conception peuvent être aussi catastrophiques qu'absurdes : on 'active' les pauvres considérés comme paresseux pour qu'ils travaillent dans une situation, dans des régions où il n'y a pas de création d'emplois<sup>9</sup>!

De la même façon, s'il est vrai qu'il y a une évolution positive dans la reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté des pays en développement (en particulier par le respect des décisions prises par les États), il n'y a nulle part d'interrogation sur les raisons de la persistance de la pauvreté dans ces pays. Or, il y a d'autres secteurs d'activité que la déforestation (la pêche, l'agriculture, les ressources minières ou autres, etc.) où l'on peut s'interroger sur le lien entre lutte contre la pauvreté et développement durable et sur le rôle de la Belgique et d'autres dans ces domaines. Les questions sont à se poser non seulement au niveau des pays (pauvreté d'un pays, d'une région,...) mais aussi des personnes qui y vivent (pauvreté de personnes, de groupes,...).

#### *Un développement durable et solidaire*<sup>10</sup>

Lutter contre la pauvreté, c'est refuser des développements séparés, entre le Nord et le Sud, mais aussi au sein de chaque pays. C'est refuser de dissocier l'économique, le social, le culturel et l'environnemental. Pour cela, il est nécessaire de recentrer l'économie sur la création de richesses et l'emploi, de conforter le 'social' comme une protection de chacun des accidents de la vie et comme l'accès de tous aux droits de tous, d'ancrer l'écologie au niveau de conditions de bien-être et de santé pour tous, dans le cadre d'activités humaines durables, respectant les écosystèmes et intégrant la finitude des ressources naturelles non-renouvelables.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>Plan 2004 – 2008, p. 13

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>idem

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>Voir l'article « Pour lutter contre la pauvreté : liberté, égalité, démocratie », sur le Portail du Développement durable.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>Un article, sur le <u>Portail du Développement durable</u>, fait écho aux interpellations d'acteurs et organisations de terrain : « *Politique de lutte contre la pauvreté rime-t-elle avec responsabilisation ?* »

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>D'après: Contribution d'ATD Quart Monde (France) au « Pacte de Solidarité et de l'écologie », 26 janvier 2010

Un développement durable et solidaire vise également à ce que personne ne soit abandonné, que tous les êtres humains vivant sur un espace donné soient pris en compte. Il refuse que le bien être et la promotion des uns se fasse au détriment de la promotion des autres aujourd'hui ou demain. Il refuse également que certains, à cause de leur pauvreté ou de leur exclusion sociale, ne soient jamais associés à la marche du monde et aux décisions engageant l'avenir commun des habitants de cette planète.

# Les plans d'action

Le dernier plan publié (2009 – 2012) a été particulièrement critiqué, entre autres par le Conseil Fédéral du Développement Durable<sup>11</sup> (CFDD): « Il s'agit en effet essentiellement d'un état des lieux et d'un inventaire des mesures décidées par les différents niveaux de pouvoir et ayant déjà fait l'objet de mesures d'exécution. En outre, la partie prospective est presque inexistante. Le CFDD estime néanmoins que ce document peut constituer une base de travail intéressante pour un véritable plan futur<sup>12</sup> ».

Il est vrai qu'au regard du plan 2004 – 2008, les objectifs de lutte contre la pauvreté, en s'alignant sur le PanIncl, réduisent considérablement le champ d'action et surtout concernent des mesures déjà prises. Par contre, il reste que les objectifs de participation, de communication et de transversalité – même s'ils soulèvent des inquiétudes – ont le mérite d'innover. Nous y reviendrons. Examinons rapidement quelques domaines d'action.

## Emploi et création de richesses.

Dans le plan 2004 – 2008 était énoncé un principe fondamental, cher à tous ceux qui vivent dans la pauvreté : « la création d'emplois constitue la meilleure manière de combattre la pauvreté et l'exclusion<sup>13</sup> ». Or, d'un plan à l'autre les mesures en matière économique évoluent considérablement. Dans le dernier plan, elles se limitent à la reconduction de l'accord sur l'économie sociale et les titres-services. « Le régime des titres-services est une initiative du gouvernement fédéral pour favoriser le développement de services et d'emplois de proximité. Le but est de créer de l'emploi et de lutter contre le travail au noir. Il y a deux sortes de titres-services différentes : les titres-services pour aide ménagère, pour garde d'enfants et pour aide à la maternité<sup>14</sup>. »

Des associations, des syndicats dénoncent<sup>15</sup> ces pratiques :

« Le CPAS voulait me faire travailler pour 1 euro de l'heure et j'ai refusé ».

La lutte contre la pauvreté passe par la création d'emplois. A quel prix ? L'amalgame qui est fait entre travail, formation, occupation, indemnité, salaire, ne fait que refléter la confusion qu'instaurent les mesures développées par les pouvoirs publics et renforcer les sentiments d'exploitation et d'être sans avenir que cela engendre. Nous insistons sur le respect des droits fondamentaux liés à la protection des travailleurs comme... l'interdiction du travail forcé. Le Rapport général sur la pauvreté (FRB-1994) démontre que certaines

<sup>11</sup>http://www.belspo.be/frdocfdd/FR/bienvenue.html

<sup>12</sup>http://www.mediaterre.org/europe/actu,20090218082431.html

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup>Plan 2004 -2008, p. 36

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup>Service public fédéral Finances <a href="http://minfin.fgov.be/portail2/fr/themes/advantages/cheques.htm">http://minfin.fgov.be/portail2/fr/themes/advantages/cheques.htm</a>

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup>Colloque du 20 mai (Namur).: Appauvrissement du monde du travail : quel positionnement pour l'économie sociale ? organisé par serl LST Coopérative et asbl LST <a href="http://www.mouvement-lst.org/lstcoop">http://www.mouvement-lst.org/lstcoop</a> 2010-05-20 colloque.html

« activations » se réalisent dans le cadre « d'emplois » qui échappent à la législation du  $travail^{16}$ .

S'il est vrai que les titres-services et l'économie sociale a permis la création et le soutien d'entreprise, on peut s'interroger<sup>17</sup> sur le gain, en terme de statut par rapport au travail au noir, sur le respect des conventions collectives, sur la dé-régulation de l'emploi (qui deviennent des 'emplois' encore plus précaires que ceux liés aux sociétés d'intérim), sur l'utilisation par des services sociaux et des services de l'emploi de ces travaux comme « voies de garage », stages d'attente, travaux occupationnels, etc...

Comme nous avons eu l'occasion de le dire dans différentes analyses 18, il est indispensable que les différents plans « d'activation » soient évalués quant à leur capacité à permettre l'accès des plus pauvres à des emplois durables.

Le développement durable a pour objectif de créer de la richesse environnementale, culturelle, énergétique, économique qui soit accessible aux générations futures : réserves naturelles, protection d'écosystèmes, patrimoines historiques et culturels, énergies renouvelables, nouvelles technologies,... Allier le social, le culturel, l'économique et l'environnemental supposerait de mettre non pas le profit mais la lutte contre la pauvreté au coeur de ces créations de richesses. D'un côté, on compenserait ainsi la destruction de 'travaux de survie' (recyclage, récupération,...), ayant permis des décennies durant aux plus pauvres de 'nouer les deux bouts'. D'autre part, des taxes sur les produits financiers pourraient être affectées à ces créations de capitaux patrimoniaux, environnementaux, sociaux, ayant ainsi un rôle de re-centrage de l'économie.

## Un logement durable

Assez curieusement, alors que le plan 2004 – 2008 mettait l'accent sur la création de logements ou leur rénovation / reconversion, la politique des loyers et l'amélioration du droit, l'intégration sociale des sans-abris,... le plan 2009 – 2012 se recentre sur le « logement vert » (quartier durable, habitat solidaire, éco-construction,...). L'un et l'autre font l'impasse, dans la partie « lutte contre la pauvreté », sur les questions d'énergie, d'accès à l'eau, d'isolation et mises aux normes environnementales des logements de personnes ayant à vivre dans la pauvreté. La question se pose en effet de savoir si les ménages les plus défavorisés bénéficieront effectivement avantages financiers liés à l'écologie et des avancées écologiques et technologiques ouvertes à tous. Par exemple, l'utilisation de panneaux solaires ou de chaudières à basse température semblent peu accessibles aux ménages à très bas revenus et ne paraissent pas être des priorités de leurs loueurs.

Nous avons vu dans de précédentes analyses<sup>19</sup> combien ces questions d'énergie sont importantes pour les plus pauvres. Nous savons aussi que le poste logement prend une part croissante du budget des ménages les plus modestes<sup>20</sup>. Sans solutions, certains se retrouvent à la rue, dans des habitats

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup>Regards et questions des travailleurs les plus pauvres sur les notions de « développemnt durable ». Contribution de LST à « Associations21 », juin 2007

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup>LST - <u>Services de proximité : des mécaniques de « délocalisation interne »</u> - Publié dans: Bulletin trimestriel de 'Les Amis du Monde Diplomatique Belgique asbl', n°38 (janvier-février-mars 2009) ; LST- <u>Des systèmes de mise à l' « emploi » qui fragilisent les travailleurs les plus pauvres en particulier, et le monde du travail en général</u>, étude collective, 25-04-2008, 17 p

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup>Entre autres : J.P. Pinet.- *Lutte contre la pauvreté par l'emploi. Réflexions critiques*.- ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, analyses et études, 2007, coll. Connaissance et engagement / étude.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup>Isabelle Dumont, Jean-Pierre Pinet.- *Ecologie et pauvreté*.- ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, Analyses et études, 2009, coll. Connaissance et engagement; Donatien de le Court.- *Rendre la Terre habitable aujourd'hui, et aussi demain.*- ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, Analyses et études, 2008, coll. Connaissance et engagement

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> <u>Distribution et redistribution des revenus : Indicateurs pour la Belgique – 1985-2008</u>, par Philippe Defeyt, Institut pour un développement durable ; Jean-Pierre Pinet.- <u>Se loger, en Wallonie et à Bruxelles, quand on a une vie difficile</u>.- - ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, analyses et études, 2008, coll. Connaissance et engagement / étude.

précaires ou des campings<sup>21</sup>. Cette tendance pourrait être accentuée par les expulsions répétées pour insalubrité<sup>22</sup>.

Pour aller plus loin, la réglementation même détruit les relations de solidarité et de proximité : des réglementations (chômage, aide sociale) interdisent d'héberger une personne à la rue (qui devient « cohabitant ») ou de donner un coup de main à un voisin dans l'embarras (« risque » de revenus supplémentaires). Des parents allocataires sociaux sont contraints de pousser leurs propres enfants à partir de la maison pour éviter d'émarger au régime de cohabitants. Des familles se voient retirer les enfants du fait qu'elles habitent des constructions vétustes sans confort (parfois autoconstruites) qui ne répondent pas aux normes d'habitabilité<sup>23</sup>.

Le déploiement de la solidarité dans le logement, les solutions aux logements vides ou insalubres, à la création de places de stationnement pour les gens du voyage, les solutions pour ce qui a été appelé 'l'habitat permanent' ne dépendent pas seulement des budgets. Il existe de nombreuses résistances à la mise en oeuvre de ces politiques, qui demanderaient et de l'information, et de la concertation. Ce qui est véritablement en cause, c'est le fait que toute personne puisse effectivement avoir droit à un logement décent, comme l'affirme la constitution belge<sup>24</sup>. Ce qui est en cause, c'est la suspicion permanente sur les pauvres, qui induit nombre de législations « méfiantes » c'est-à-dire établies sur le principe que le pauvre est fraudeur<sup>25</sup>. Ce qui est en cause, c'est aussi le refus d'une partie de la population de voir s'établir des pauvres à côté de chez soi, renforçant par là même la ségrégation spatiale. D'où la nécessité de mettre l'accent sur des dialogues qui débouchent sur des solutions.

#### Revenus, santé et consommation

L'augmentation des minimas sociaux (en particulier le Revenu d'Intégration Sociale) est aujourd'hui défendue par de nombreux acteurs sociaux et reprise dans le plan 2009 – 2012.

Cependant, la situation de populations « hors-droits », comme les familles Rroms (dont certaines sont citoyennes européennes depuis le 01/01/2007) ou de migrants extrêmement précarisés ne cesse d'interroger. Comme cela a été constaté en France, un minimum de ressources<sup>26</sup> fait fortement diminuer la mendicité. Or, la plupart de ces familles « hors-droit » ne bénéficient en général que de l'Aide médicale d'urgence. Certes, la question est plus vaste et supposerait aussi des transformations sociales, culturelles et économiques dans les pays d'origine<sup>27</sup>. Mais il ne nous semble pas possible qu'un plan de développement durable ne s'intéresse qu'aux « migrants climatiques » sans poser la question des migrants économiques déjà présents en Belgique ou de la dégradation des conditions de vie des demandeurs d'asile obligés de dormir à la rue. Il ne nous semble pas socialement

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup>Près de 8000 Wallons vivent dans un Camping (<u>DH.be</u>, 30/03/2010); « Certaines personnes ont choisi ce type d'habitat, mais beaucoup y ont été contraintes faute de trouver un logement décent à loyer modéré. Il y a donc lieu à la fois de respecter certains choix de vie et d'aider ceux qui le souhaitent à se reloger dignement, tout en endiguant l'extension du phénomène. » <u>Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie</u> (Plan HP)

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup>Front commun SDF, bulletin de liaison, juin 2010, n° 149

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup>D'après Regards et questions des travailleurs les plus pauvres sur les notions de « développemnt durable ». Contribution de LST à « Associations21 », juin 2007. La question du statut de cohabitant est aussi apparue très souvent dans les Universités Populaires Quart Monde. L'individualisation des droits est un des points importants mis en avant dans ces dernières Universités Populaires (Que demandons-nous au prochain gouvernement? Université Populaire Quart Monde - juin 2010 - Deux priorités belges pour l'année européenne de lutte contre la pauvreté : les revenus minimums et les personnes sans-abri. - Université Populaire Quart Monde - mai 2010

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup>Constitution belge, titre II, Article 23, 3 <a href="http://www.senate.be/doc/const\_fr.html">http://www.senate.be/doc/const\_fr.html</a>

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup>Ce soupçon, inscrit dans nombre de législations concernant les pauvres, s'étend aujourd'hui aux migrants comme le constatent des chercheurs : <u>Gisti</u>, « Soupçon systématique de fraude », Nathalie Ferré, Enseignante-chercheuse en droit privé à l'université Paris XIII ou « An increasingly negative perception of migrations translates in EU legislation », EAPN, AntiPoverty, n° 132 (2010), p. 4. <sup>26</sup>Département du Val d'Oise, allocations familiales attribuées par la CAF aux familles Rroms avec enfants pendant 3 ans.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup>Ce qui a été une condition posée par l'Union Européenne lors des négociations d'adhésion, mais a vite été oublié devant les intérêts politiques et économiques de celle-ci.

acceptable que l'on réduise la question posée par ces personnes uniquement à des questions de réglementation, fermant les yeux sur les problèmes humains que cela pose. D'autres organisations, comme EAPN, vont plus loin :

Afin de « s'attaquer à la migration illégale », de nombreux États membres ont choisi de limiter l'application des principaux éléments des politiques d'inclusion sociale (à savoir la santé, le logement et un revenu équitable) aux groupes les plus vulnérables de migrants. Les obstacles juridiques et pratiques, qui empêchent les migrants sans-papier d'accéder à leurs droits, visent clairement à les placer dans une situation de dénuement tellement intolérable qu'ils se voient contraints de quitter l'Europe. Pareilles politiques échouent non seulement à atteindre l'objectif de réduction de la migration irrégulière, mais elles font également peser de graves menaces sur les stratégies de cohésion sociale et de santé publique et risquent de détériorer les conditions de travail en Europe<sup>28</sup>.

L'existence de ces populations « hors-droit » a d'ailleurs des impacts pas toujours pris en compte sur la santé publique (tuberculose, MST, maladies liées à la pauvreté, la mal-nutrition, le mallogement,...). Il serait important que les réponses locales<sup>29</sup> à ces questions soient prises en compte globalement.

On peut espérer aussi que les politiques de santé mises en avant dans le plan 2004 -2009 (en particulier pour ce qui est des différents soutiens) se poursuivront.

Un domaine n'est jamais abordé : celui des circuits de consommation spécifiques pour les pauvres (banques alimentaires, distributions de vêtements,...). Ils sont très clairement liés aux revenus<sup>30</sup> insuffisants. Il s'agit bien de circuits spécifiques<sup>31</sup> :

- ils sont distincts des autres circuits (il faut justifier de sa situation pour y avoir accès)
- Ils ne conduisent pas au droit commun (dans certains cas, ils sont d'ailleurs pris en compte parmi les ressources du ménage)
- Ils contribuent à stigmatiser ceux qui l'utilisent quelle que soit la bonne volonté et la qualité d'engagement des personnes qui animent ces réseaux.

Il nous semble important de revenir – en concertation avec tous les acteurs, y compris les bénéficiaires – aux intentions originales de ces réseaux, celles de dépannages ponctuels liés à des situations d'urgence particulières, individuelles et collectives. Il nous semble qu'il s'agit là d'un point particulièrement important pour que l'évolution des mentalités de consommation soit un progrès pour tous. La consommation des pauvres doit cesser d'être le recyclage de la sur-consommation des riches.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup>Inclusion sociale ou exclusion stratégique ? L'utilisation de la pauvreté comme instrument de lutte contre la migration illégale, AntiPoverty, n° 132, 2010 (Magazine d'EAPN).

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup>Par exemple : *La santé des primo-arrivants* : *témoignages et réflexions*.- Asbl Santé – Culture Quart Monde, SAMPA (Service d'Aide aux Molenbeekois Primo-Arrivants) et Asbl Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek-Saint-Jean, 2006 et *Statuts des Étrangers et soins de santé : vade mecum à l'usage des travailleurs psycho-médico-sociaux*.- Asbl Santé – Culture Quart Monde, SAMPA (Service d'Aide aux Molenbeekois Primo-Arrivants) et Asbl Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek-Saint-Jean, 2006 <sup>30</sup>Ainsi, une étude menée par l'Université Populaire quart Monde de Basse-Normandie en février 2009 montre que le pouvoir d'achat (« reste à vivre » lorsque les charges fixes - loyer, énergie, transports en commun - ont été payées) des participants à cette Université Populaire se situe entre 1,5 et 8 euros par jour et par personne, ce qui, à l'évidence, oblige ces ménages à utiliser les circuits de distribution élémentaires pour pouvoir survivre. Une réalité semblable nous a été confirmée dans la région de Sambreville (Belgique).

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup>D'après : Contribution d'ATD Quart Monde (France) au « Pacte de Solidarité et de l'écologie », 01/2010

D'autres propositions mériteraient d'être examinées, comme la tarification progressive des services essentiels<sup>32</sup>, l'expérimentation d'autres modes de production ou d'épargne<sup>33</sup>, les productions localisées et les jardins familiaux accessibles aux plus défavorisés<sup>34</sup>.

## Éducation et culture

Comme nous l'avons évoqué plus haut, le développement durable vise à intégrer les différentes dimensions de la vie : économie, social, environnemental... mais aussi culture !

« La culture, c'est aussi tout ce qui se met en place pour résister à la misère, pour tisser des réseaux de solidarité, pour construire des droits qui semblent élémentaires pour la plupart des citoyens<sup>35</sup> »

Une politique de développement durable ne peut se satisfaire de consommation croissante de produits culturels mis sur le marché par ceux qui en tirent profit. C'est ainsi qu'ont vu le jour de nombreux programmes (Sésame, Un pont entre deux mondes,...) qui luttent contre la ségrégation culturelle et soutiennent à leur manière une participation culturelle de tous<sup>36</sup>. Ils font, autant que d'autres, partie de l'enrichissement de notre patrimoine culturel.

L'un des lieux capitaux de socialisation et de formation à la participation culturelle, c'est l'école. De même que certains mettent en avant les « écoles vertes Brundland » où les élèves et le personnel s'engagent volontairement pour l'environnement à l'école et en dehors, on pourrait aussi penser à généraliser les formations civiques à la lutte contre l'exclusion sociale<sup>37</sup>. Nous ne développerons pas ici tout ce qui concerne l'école, repris dans de nombreuses analyses<sup>38</sup>.

## Participation sociale, politiques et communication.

L'un des aspects de la culture est la possibilité de prendre part au débat citoyen. Le Plan 2004 -2008 mettait l'accent sur la participation et faisait mention du travail du 'Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale', lieu de concertation avec les personnes vivant la pauvreté. Le plan 2009 – 2012 ne cite jamais le Service de lutte contre la pauvreté et parle d'une coordination des politiques (la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale), avec un 'secrétariat' (groupe de travail administratif 'Politique de la pauvreté') chargé de préparer et suivre les dossiers.

Une politique de lutte contre la pauvreté, coordonnée au niveau des Ministères et des administrations, et qui ait les moyens d'avancer, est évidemment importante. Déjà en 1987, le Fondateur d'ATD Quart Monde réclamait au CES une politique « globale, cohérente et

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup>Eau, énergie, transports en communs, téléphone, accès aux TIC dont Internet. Il s'agirait d'un coût unitaire de base calculé en fonction de la composition du ménage, identique quelque soient les revenus et d'un coût supplémentaire croissant, de façon à dissuader les consommations excessives et à compenser le faible coût de base.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup>Liens producteurs / consommateurs, épargne dont une part des intérêts est investi dans la lutte contre la pauvreté.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup>Un tel projet de jardin, porté par les enfants d'un quartier, a été mis en oeuvre par un groupe local ATD Quart Monde à Sambreville.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup>Regards et questions des travailleurs les plus pauvres sur les notions de « développemnt durable ». Contribution de LST à « Associations21 », juin 2007

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup>Voir, par exemple Jean-Pierre Pinet.- Faim dans sa tête, soif de culture. Les conditions de l'accès à la culture, de l'expression et de la création culturelles pour les plus pauvres.- . ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, analyses et études, publication à venir (2010), coll. Connaissance et engagement

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup>De telles formations ont eu lieu en 2009 et 2010, officiellement reconnues dans le programme de la communauté française. Elles ont été animées par des membres d'ATD Quart Monde. Une prochaine analyse en rendra compte.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup>Voir toute la série « Le droit à l'éducation » parmi les <u>analyses et études publiées</u> par ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles.

prospective<sup>39</sup> ». Ces termes ont d'ailleurs été repris dans le rapport sur la Pauvreté (1994) en Belgique.

Mais cette politique ne remplace cependant pas la concertation pluraliste, comprenant la participation de personnes vivant les situations de grande pauvreté au moment où elles participent au dialogue, comme ce fut le cas jusqu'ici au niveau fédéral au sein du Service de lutte contre la pauvreté<sup>40</sup> et au sein du groupe « Agora<sup>41</sup> »... Le Mouvement ATD Quart Monde a déjà eu l'occasion, avec d'autres organisations, de faire entendre<sup>42</sup> l'importance qu'il donne à ces concertations pluralistes auxquelles participent des personnes en situation de pauvreté.

Enfin, l'implication de personnes vivant la pauvreté est évidemment importante au niveau de la communication<sup>43</sup>. Ici aussi, nous voudrions insister sur la pluralité démocratique. Il est en effet très différent d'être salarié en tant qu'expert d'expérience pour travailler à la communication sur la pauvreté que mettent en place Ministères et Services publics ou de pouvoir formuler un avis de façon indépendante sur cette communication. Pour autant que leurs fonctions ne les coupent pas de leur milieu d'origine ou ne les retournent pas contre lui, les experts d'expérience<sup>44</sup> ont un rôle à jouer dans la prise de conscience de ce qu'est la pauvreté... tout comme ceux qui continuent à la vivre doivent aussi, en tant que citoyens – organisés ou non – avoir le droit de faire entendre leur apport dans un débat démocratique.

#### **Conclusions**

Même s'ils suscitent le débat, les Plans fédéraux de développement durable ouvrent des champs de réflexion et d'action sensiblement différents de ceux qui sont ouverts par les autres plans de lutte contre la pauvreté, fédéraux, régionaux, communautaires.

Deux axes nous semblent essentiels : d'une part une appréhension de la lutte contre la pauvreté qui concerne tous les domaines de la vie et donc intègre l'économique, le social, le culturel et l'environnemental. D'autre part, des actions de lutte contre la pauvreté qui soient mises en oeuvre et évaluées en concertation avec ceux qui sont concernés.

Enfin, dans un univers mondialisé, et dans un pays qui vit déjà, de fait, la multi-culturalité, il nous semble important que les réflexions sur la lutte contre la pauvreté se globalisent et tiennent compte des apports de tous. La méconnaissance, l'incompréhension font se rejoindre les discrimination contre les pauvres, les étrangers, les personnes différentes... Au niveau international, la lutte contre la pauvreté chez nous doit renforcer celle que mènent d'autres personnes dans d'autres pays et réciproquement.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup>Avis et rapport "Grande pauvreté et précarité économique et sociale", rapporteur : Joseph Wresinski, CES France, 1987.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup>Voir la mission du SLP

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup>Il existe plusieurs groupes du nom « d'Agora ». Celui-ci rassemble l'administration, les services de protection de la Jeunesse et des associations autour de la mise en oeuvre du décret de 1991 sur la protection de la Jeunesse. Voir quelques <u>publications</u>.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup>Voir courrier aux parlementaires 17 mars 2010 <a href="http://www.mouvement-lst.org/rgp\_suivi\_accord\_cooperation.html">http://www.mouvement-lst.org/rgp\_suivi\_accord\_cooperation.html</a>

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup>Voir : <u>Le croisement des savoirs entre les médias et les plus démunis : une nécessité pour lutter contre la pauvreté</u>.- ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, analyses et études, 2009, coll. Nous d'un peuple. Monique Couillard - De Smedt.- <u>Médias et pauvreté : 10 questions</u>.- ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, analyses et études, 2009, coll. Connaissance et engagement.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup>Voir « *Les experts d'expérience* » in : Le croisement des savoirs, Paris ed. de l'atelier, ed. Quart Monde, 1999, pp.363 sq et le chapitre « *Citoyenneté, représentation, grande pauvreté* », ibidem pp. 427 sq.

LST.- Les experts d'expérience, pratiques d'assistances versus pratiques de libération, Namur, LST, 2002

# **Bibliographie**

Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, « Notre avenir à tous » - Rapport Brundtland, avril 1987

Plan fédéral de Développement durable, 2004 – 2008 <a href="http://www.plan2004.be/fr/home.htm">http://www.plan2004.be/fr/home.htm</a>

Plan fédéral de développement durable 2009 – 2012 <a href="http://www.plan2009.be/startpagina\_fr.html">http://www.plan2009.be/startpagina\_fr.html</a>

Regards et questions des travailleurs les plus pauvres sur les notions de « développemnt durable ». Contribution de LST à « Associations21 », juin 2007.

Contribution d'ATD Quart Monde (France) au « Pacte de Solidarité et de l'écologie », 26 janvier 2010, reprise dans le n° 215 de la Revue Quart Monde : Développement durable : avec ou sans misère ? / article : Pacte de la solidarité et de l'écologie. Pierre Saglio.

Diverses Universités Populaires Quart Monde, dont :

<u>L'écologie. Que laisserons-nous comme terre à nos enfants ?</u> Université Populaire Quart Monde - novembre 2009

<u>L'énergie : quelle évolution depuis 2006 ?</u> Université Populaire Quart Monde - novembre 2008

Isabelle Dumont, Jean-Pierre Pinet.- *Ecologie et pauvreté*.- ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, Analyses et études, 2009, coll. Connaissance et engagement

Donatien de le Court.- *Rendre la Terre habitable aujourd'hui, et aussi demain*.- ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, Analyses et études, 2008, coll. Connaissance et engagement

Jean Lecuit.- *La lutte contre la misère, élément du développement durable*.- ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, Analyses et études, 2008, coll. Connaissance et engagement

Partenariat avec les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, partenaires absents du développement durable. Intervention du Mouvement International ATD Quart Monde au Sommet Mondial sur le Développement Durable, Johannesbourg, Afrique du Sud, 2002.

Pauvreté: où en est l'écologie?, Revue Quart Monde, n° 146, 1993/1.

<u>Développement durable : avec ou sans misère ?</u>, Revue Quart Monde, n° 215, 2010/3.

Éditeur responsable : Régis De Muylder Av. Victor Jacobs, 12 1040 – Bruxelles

Année 2010